

Arrêté n°124/PM/2022

**PROLONGEMENT ARRÊTE OCTROYANT UNE AUTORISATION TEMPORAIRE DE
STATIONNEMENT SUR LE DOMAINE PUBLIC**

Le Maire de la Commune de PALAU DEL VIDRE :

Vu le Code de la voirie routière

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-1 et L.2213-2,

Vu le Code de la Route et notamment l'article R. 411-8,

Vu la Loi modifiée 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, départements, régions,

Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques,

Vu la demande formulée par Monsieur FARRIOL Philipe, propriétaire du 77 avenue Joliot Curie, en date du vendredi 14 novembre 2022.

Considérant qu'il convient de prendre toutes les dispositions nécessaires pour faciliter la circulation au 77 avenue Joliot Curie. **ARRETE**

ARTICLE 1. - Du lundi 24 novembre 2022 au jeudi 08 décembre 2022 inclus, l'entreprise **DECOPIERRE** basée au 148 Chemin Puech de la Grue 30900 NIMES, est autorisé à implanter un échafaudage au niveau du numéro 77 avenue Joliot Curie à Palau del Vidre, afin de procéder à des travaux de ravalement de façade

ARTICLE 2. - L'entreprise **DECOPIERRE**, devra prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des automobilistes et des piétons durant toute la durée d'occupation du domaine public, de jour comme de nuit. Celui-ci devra signaler son échafaudage en installant dessus des lumières afin que celui-ci soit visible par les conducteurs de véhicules.

ARTICLE 3. - Le bénéficiaire de l'autorisation devra souscrire les assurances nécessaires pour couvrir tous les risques qui pourraient subvenir du fait de l'occupation du domaine public.

ARTICLE 4. - A l'issue des travaux, le domaine public sera impérativement nettoyé et remis en état. En cas d'inexécution des travaux dans ces délais, la présente autorisation sera réputée retirée.

ARTICLE 5. - Les dispositions reprises sur cet arrêté seront portées à la connaissance des usagers par affichage ainsi qu'au demandeur par courrier.

ARTICLE 6. - Le Maire de la Commune de PALAU DEL VIDRE, Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Saint Genis des Fontaines, le Responsable de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Palau del Vidre, le lundi 14 novembre 2022.

Le Maire,



Bruno GALAN